

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

MARTIN MAUREL IMPULSION NASDAQ

Part "P" Code ISIN : FR0011101104

Cet OPCVM est géré par MARTIN MAUREL GESTION (Groupe MARTIN MAUREL)

Objectifs et politique d'investissement :

• **Objectif de gestion :** L'objectif de l'OPCVM est de sur-performer sur une longue période (5 ans minimum) l'indice NASDAQ Composite.

• **Classification :** Diversifiés.

• **Indicateur de référence :** Indice NASDAQ Composite, dividendes réinvestis.

• **Politique d'investissement :**

L'exposition du portefeuille est principalement réalisée en actions cotées sur le NASDAQ. Le NASDAQ (National Association of Securities Dealers Automated Quotation) est un système de cotation automatique et de gré à gré, sans centralisation des échanges. Ce marché regroupe majoritairement des valeurs des nouvelles technologies, des biotechnologies et des entreprises cotées sur le NASDAQ. L'OPCVM base sa stratégie d'investissement notamment sur les préconisations d'investissements issues d'un modèle mathématique construit autour de la Pression IsoBourse © (La Pression IsoBourse© est un indicateur créé par la société Isobourse).

- Acquisition d'une ligne d'actions lorsqu'une tendance haussière est anticipée,

- Renforcement éventuel sur accélération de la tendance moyen terme,

- Vente en totalité de la position lorsqu'un retournement de tendance est anticipé.

La Pression IsoBourse © est un indicateur, qui analyse et synthétise plusieurs centaines de règles d'Analyses Techniques.

Le gérant peut utiliser d'autres approches, notamment de stock picking fondamental, pour compléter, amender ou remplacer les préconisations d'investissement issues du modèle. Le modèle ne génère pas d'ordre automatiquement sur le marché, mais fait des listes de titres préconisés à l'achat et à la vente, dont l'utilisation est laissée à l'appréciation du gérant.

Les investissements (limités à 20% maximum de l'actif) au travers de titres de créances à moyen ou long terme (diversification) seront choisis en priorité parmi les dettes publiques et privées des pays de l'OCDE. Les émetteurs retenus seront tous "Investment Grade"

(notation supérieure à BBB- ou équivalent chez les principales agences de notation, ou jugée équivalente par la société de gestion). Ils se feront dans l'idée soit d'atténuer une baisse des marchés actions, soit d'attendre que des opportunités d'investissement en actions se présentent.

Toutes les formes de valeurs mobilières sont autorisées : à revenu fixe, variable ou mixte, à coupon bas ou égal à zéro et toute autre forme de valeurs mobilières que les instituts de notation (S&P, Fitch, Moody's...) ou la société de gestion n'assimilent pas à des valeurs mobilières à haut risque.

De plus, le gérant se donne la possibilité d'investir jusqu'à 100% en parts ou actions d'OPCVM monétaires de droit français ou européen ne pouvant investir plus de 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPC ou fonds d'investissement, et jusqu'à 30% maximum, en FIA monétaires de droit français ou européen répondant aux critères de l'article R.214-13 du code monétaire et financier, afin de diminuer, voire d'annuler l'exposition aux marchés actions dans les phases de marché baissières. L'idée est donc, soit d'atténuer une baisse des marchés actions, soit d'attendre que des opportunités d'investissement en actions se présentent. Le gérant pourra prendre des positions sur des instruments financiers à terme ou conditionnels sur les marchés réglementés américains et/ou des pays de la zone euro afin de couvrir ou d'exposer le portefeuille pour réaliser l'objectif de gestion, notamment en cas de souscriptions et rachats importants. Il n'y a pas de recherche de surexposition, de ce fait l'exposition totale (actions et instruments dérivés) ne dépassera pas 100 % de l'actif de l'OPCVM.

La part "P" de l'OPCVM réinvestit ses revenus.

• **Durée de placement recommandée :** supérieure à 5 ans. Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette date.

• **Périodicité de calcul de la valeur liquidative :** Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées par la BANQUE MARTIN MAUREL - 43, rue Grignan - 13006 MARSEILLE jusqu'au vendredi à 11 heures 30. Elles sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du vendredi.

• Profil de risque et de rendement

← A risque plus faible rendement potentiellement plus faible | A risque plus élevé rendement potentiellement plus élevé →

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Explication de l'indicateur et ses principales limites :
L'investissement en actions cotées sur le NASDAQ du fait de leur volatilité élevée, place l'OPCVM dans une des catégories les plus risquées.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

Néant.

• Frais :

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels, prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2,50%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie

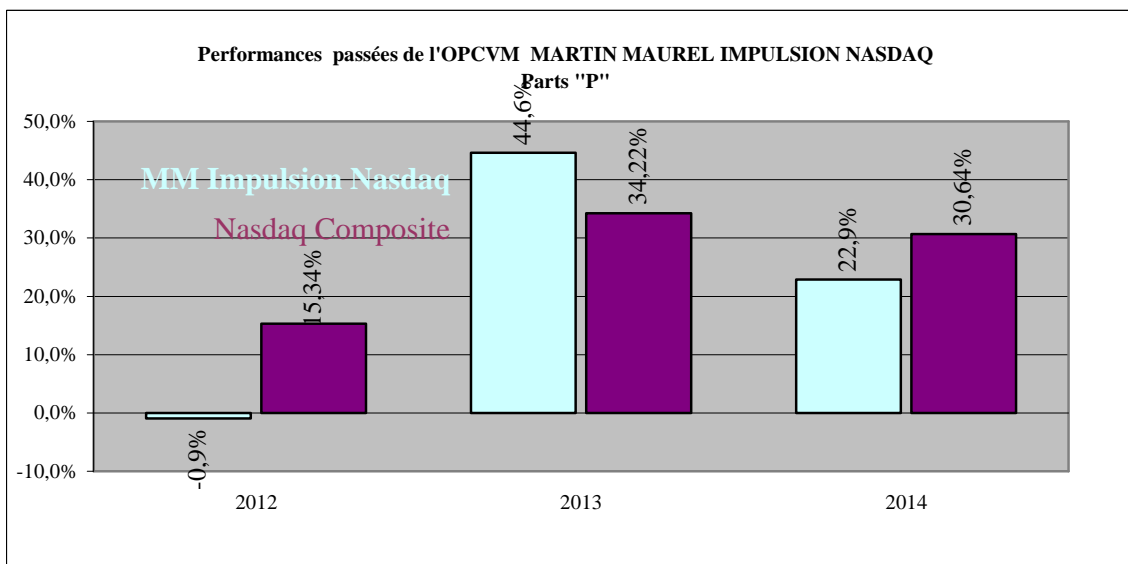
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	2,46 % *

Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	0,59 % (5% de la surperformance par rapport à l'indice Nasdaq Composite dès que la performance de l'OPCVM est positive.)

* Ce chiffre correspond aux frais de l'exercice précédent clos en décembre 2014. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à la section frais du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet de la Banque Martin Maurel (www.martinmaurel.com).

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

• Performances passées :



Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

La performance de l'OPCVM est calculée nette des frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

La part Pa été créé en décembre 2011. Ses performances passées sont calculées en euro.

• Informations pratiques :

• **Dépositaire :** Banque MARTIN MAUREL

• **Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM :** Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

MARTIN MAUREL GESTION - Gestion administrative et comptable des OPC - 43 rue Grignan - 13006 MARSEILLE

e-mail : document.opcvm@martinmaurel.com - téléphone 04 91 04 82 02

Des informations sur les autres catégories de parts de cet OPCVM (parts R) et toutes explications supplémentaires peuvent également être obtenues si nécessaire auprès de votre contact habituel.

• **Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative :** La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion, des guichets de la BANQUE MARTIN MAUREL, et sur le site Internet (www.martinmaurel.com).

• **Fiscalité :** Le régime fiscal des revenus et des plus-values de l'OPCVM est fonction de la situation particulière de l'investisseur et de son pays de résidence fiscale. Il est préférable de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel.

La responsabilité de Martin Maurel Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

MARTIN MAUREL GESTION est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 16 octobre 2015.